



PROCÈS-VERBAL

Réunion du 29 janvier 2024

BRUXELLES

La séance est ouverte à 18 h 7 sous la présidence d'Irene Tinagli, présidente.

1. Adoption de l'ordre du jour

Décision: Le projet d'ordre du jour est adopté tel qu'il ressort du présent procès-verbal.

2. Communications de la présidence

Services d'interprétation

La présidente informe brièvement les membres des services d'interprétation mis à leur disposition lors de la réunion.

3. Compte rendu des négociations interinstitutionnelles en cours

Notations ESG – Deuxième trilogue du 23 janvier 2024

Le deuxième trilogue sur les notations ESG s'est tenu le 23 janvier 2024. Les colégislateurs ont procédé à un échange de vues sur le champ d'application du règlement (en particulier l'exemption interne), le régime d'équivalence, le régime de reconnaissance, les exigences en matière de gouvernance et le recours à plusieurs fournisseurs de notation ESG. Les colégislateurs sont convenus de déléguer leurs travaux au niveau technique. Les prochains trilogues auront lieu le 30 janvier à Bruxelles et les 5 et 6 février à Strasbourg.

4. Modification de la directive 2009/138/CE en ce qui concerne la proportionnalité, la qualité du contrôle, la communication d'informations, les mesures relatives aux garanties à longue échéance, les outils macroprudentiels, les risques en matière de durabilité, le contrôle de groupe et le contrôle transfrontière

ECON/9/07226

***I 2021/0295(COD) COM(2021)0581 – C9-0367/2021

Rapporteur:

Markus Ferber (PPE)

DT – PE719.922v01-00

Fond:

ECON

Avis:

ENVI, JURI

- Vote sur l'accord provisoire résultant de négociations interinstitutionnelles

Décision: adopté par 32 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

5. Établissement d'un cadre pour le redressement et la résolution des entreprises d'assurance et de réassurance et modifiant les directives 2002/47/CE, 2004/25/CE, 2009/138/CE, (UE) 2017/1132 et les règlements (UE) n° 1094/2010 et (UE) n° 648/2012

ECON/9/07222

***I 2021/0296(COD) COM(2021)0582 – C9-0365/2021

Rapporteur:

Markus Ferber (PPE)

Fond:

ECON

Avis:

Commission des affaires juridiques

- Vote sur l'accord provisoire résultant de négociations interinstitutionnelles

Décision: adopté par 30 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions.

À la suite des votes de reconsultation sur les points susmentionnés, M. Ferber a soulevé la question de l'apparente réticence du Conseil à finaliser la révision linguistique des deux textes en vue de leur publication au JO avant la fin de la législature, bien que les colégislateurs soient parvenus à un accord provisoire en temps utile avant une date butoir convenue précédemment. À la suite de la suggestion du rapporteur, le président indique que tout sera mis en œuvre pour encourager les services du Conseil à achever la mise au point des textes en temps utile.

6. Modification des règlements (UE) n° 1092/2010, (UE) n° 1093/2010, (UE) n° 1094/2010, (UE) n° 1095/2010 et (UE) 2021/523 en ce qui concerne certaines obligations d'information dans les domaines des services financiers et du soutien à l'investissement

ECON/9/13510

***I 2023/0363(END) COM(2023)0593 – C9-0383/2023

Rapporteur:

Fond:

ECON

Avis:

BUDG, JURI, AFCO

- Adoption du projet de rapport

Décision: Le projet de rapport est adopté: par 33 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

- Vote sur la décision d'engager des négociations interinstitutionnelles

Décision: adopté 33 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

7. **Questions diverses** Néant.

8. **Date des prochaines réunions**

Confirmées:

Mardi 30 janvier 2024, de 8 h 30 à 20 h 30 Audition publique commune du Parlement européen et du Conseil sur l'accueil du siège de l'Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux (ALBC)

Lundi 5 février 2024, de 19 heures à 21 heures (BUDG-ECON)

Mercredi 14 février 2024, de 9 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30 Jeudi 15 février 2024, de 9 heures à 12 h 30

La séance est levée à 18 h 14.